RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

QUELLES QUALIFICATIONS ET CERTIFICATIONS RGE POUR QUELS TRAVAUX ?

CLÉS POUR AGIR

21 août 2026

Cet ouvrage est disponible en ligne https://librairie.ademe.fr/

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Ce document est diffusé par l'ADEME
ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90 406 I 49004 Angers CEDEX 01

Coordination technique - ADEME : ARTAUD Jean-Luc
Direction/Service : DVTD / Service Bâtiment

Résumé

Faire appel à un professionnel Reconnu garant de l'environnement (RGE) pour des travaux de rénovation énergétique est un gage de qualité. Les particuliers et les entreprises s'assurent ainsi d'avoir affaire à un professionnel compétent qui réalise des travaux de qualité. Cela est également une condition pour bénéficier des aides financières.

Pour obtenir le label RGE, les prestataires de rénovation énergétique (entreprises et artisans) doivent témoigner d'une **expertise dans la rénovation énergétique** et de **professionnalisme dans l'exécution de leurs travaux**. L'acquisition du label RGE repose sur un examen de la conformité de l'entreprise à un référentiel d'exigences de moyens et de compétences.

Cet examen et la délivrance consécutive du signe de qualité sont assurés par des **organismes de qualification** (Qualibat, Qualit'EnR et Qualifelec) ou **de certification** (Certibat et Cerqual) titulaires d'un agrément délivré par une commission dédiée ou ayant passé une convention avec l'Etat.

Le label RGE permet d'assurer l'éco-conditionnalité des aides à la rénovation énergétique. En effet, le label RGE est délivré uniquement pour les travaux de rénovation énergétique les plus efficaces, et aux prestataires qui réalisent des travaux de qualité. Il assure ainsi que les aides financières soient orientées vers des travaux qui permettent réellement d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

C'est donc la condition à remplir pour bénéficier **des aides financières telles que** MaPrimeRenov', **l'Eco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ), les** certificats d'économie d'énergie (CEE) **ou encore le crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des TPE-PME** (mis en place dans le cadre du plan France Relance).

SOMMAIRE

1. Contexte 4

1.1. La marche à suivre pour trouver un professionnel 4

2. Quels professionnels sélectionner en fonction des matériaux, équipements et travaux ? 5

2.1. Matériaux, équipements et travaux éligibles à MaPrimeRénov' aux aides des fournisseurs d'énergie (CEE) et à l'éco-prêt à taux zéro 5

3. Liste des qualifications et certifications RGE par domaines de travaux 8

3.1. Conditions RGE pour l'accès aux aides et tarifs d'achat en rénovation et photovoltaïque 8

4. Liste des qualifications RGE pour la réalisation d'un audit énergétique 18

5. Liste indicative des formations préparant aux QCM RGE 19

6. Liste des exigences requises pour les contrôles de réalisation 25

Index des tableaux 26

1. Contexte

Pour rénover énergétiquement leur logement, les ménages peuvent bénéficier d'aides financières (MaPrimeRénov', éco-prêt à taux zéro, aides des fournisseurs d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie…) à condition de recourir à un professionnel RGE.

Découvrez dans ce document les qualifications et certifications, permettant aux professionnels du bâtiment d'attester du label RGE.

1.1. La marche à suivre pour trouver un professionnel

- Définir les travaux, Afin de déterminer les travaux pertinents et efficaces pour l'amélioration énergétique de leur logement et se renseigner sur le financement de leur projet, les particuliers peuvent se faire accompagner gratuitement par les conseillers du réseau France Rénov'.



- Vérifier les conditions exigées de recours à un professionnel RGE pour obtenir une aide financière. Le tableau 1 (pages 5/6/7) indique les domaines de travaux pour lesquels le recours à un professionnel RGE est obligatoire.

- Identifier la qualification ou certification correspondante aux travaux à réaliser, que doit détenir le professionnel. Les professionnels RGE obtiennent cette qualification pour un ou plusieurs domaine(s) de travaux. Le tableau 2 (pages 8 à 17) rassemble les qualifications et certifications RGE, par domaine de travaux, exigées pour recevoir des aides financières.

- Trouver un professionnel RGE. Les professionnels RGE sont référencés dans un annuaire, consultable sur www.france-renov.gouv.fr

2. Quels professionnels sélectionner en fonction des matériaux, équipements et travaux ?

2.1. Matériaux, équipements et travaux éligibles à MaPrimeRénov' aux aides des fournisseurs d'énergie (CEE) et à l'éco-prêt à taux zéro

TABLEAU 1 – Matériaux, équipements et travaux éligibles à MaPrimeRénov', aux aides des fournisseurs d'énergie (CEE), et à l'éco-prêt à taux zéro

Matériaux et équipements éligibles depuis 2022	Qualification exigée pour les professionnels depuis 2022
CHAUFFAGE	
Chaudière gaz à très haute performance énergétique (avec ou sans programmateur de chauffage) pour les bâtiments non raccordés à un réseau de chaleur vertueux aidé par l'ADEME	Professionnel RGE
Chaudière micro-cogénération gaz avec programmateur de chauffage	Professionnel RGE
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid en Métropole et Outre-mer	Pas d'exigence
Chauffe-eau thermodynamique	Professionnel RGE
Chauffe-eau électrique	Pas d'exigence
Pompes à chaleur air/eau, air/air et eau/eau (dont PAC hybrides)	Professionnel RGE
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)	Professionnel RGE
Chauffe-eau solaire individuel (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau)	Professionnel RGE
Système solaire combiné (et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux)	Professionnel RGE
Équipement hybride photovoltaïque et thermique à circulation d'eau	Professionnel RGE
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	Professionnel RGE
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	Professionnel RGE
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	Professionnel RGE
Chaudière bois à alimentation automatique (granulés, plaquettes)	Professionnel RGE
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	Professionnel RGE
Radiateur électrique à régulation électronique à fonctions avancées	Professionnel RGE
Appareils de régulation et de programmation du chauffage sur les radiateurs (thermostat)	Pas d'exigence
Équipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	Pas d'exigence
Conduit d'évacuation des produits de combustion	Pas d'exigence

Matériaux et équipements éligibles depuis 2022	Qualification exigée pour les professionnels depuis 2022
ISOLATION	
Isolation des murs par l'extérieur	Professionnel RGE
Isolation des murs par l'intérieur	Professionnel RGE
Isolation des rampants de toiture ou des plafonds de combles	Professionnel RGE
Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	Professionnel RGE
Isolation des planchers de combles perdus	Professionnel RGE
Isolation des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	Professionnel RGE
Isolation des fenêtres ou portes-fenêtres	Professionnel RGE
Isolation des fenêtres de toit	Professionnel RGE
Pose d'une seconde fenêtre à double vitrage renforcée devant une fenêtre existante (doubles fenêtres)	Professionnel RGE
Isolation des portes d'entrée donnant sur l'extérieur	Pas d'exigence sur MPR
Pose de volets isolants	Pas d'exigence (sauf pour obtenir un éco-prêt à taux zéro)
Calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	Pas d'exigence
Protection des parois vitrées ou opaques contre le rayonnement solaire	Pas d'exigence
Brasseur d'air fixe de plafond	Pas d'exigence

BON À SAVOIR : Pour l'installation d'un système hybride PVT eau et aérovoltaïque, le professionnel doit posséder un signe de qualité pour des travaux en photovoltaïque et pour des travaux en solaire thermique.

Matériaux et équipements éligibles depuis 2022	Qualification exigée pour les professionnels depuis 2022
AUDIT ÉNERGÉTIQUE	
Audit énergétique dans le cadre de la réglementation	Entreprise ou bureau d'étude qualifié audit énergétique et architecte référencé audit énergétique
AUTRE	
Systèmes de ventilation	Professionnel RGE
Dépose de cuve à fioul	Pas d'exigence
Borne de recharge pour véhicules électriques	Professionnel qualifié pour toute borne >3,7 kW selon décret IRVE 2017-26

Que ce soit pour les personnes physiques ou morales, les installations individuelles ou collectives, les professionnels RGE sont exigés pour les fiches CEE relevant des catégories de travaux définies dans l'arrêté du 3 juin 2020.

3. Liste des qualifications et certifications RGE par domaines de travaux

3.1. Conditions RGE pour l'accès aux aides et tarifs d'achat en rénovation et photovoltaïque

TABLEAU 2 – Qualification ou certifications RGE exigées pour obtenir des aides à la rénovation énergétique depuis 2022 ou pour obtenir un tarif d'achat pour les installations photovoltaïques de moins de 100 KW.

Domaines de travaux	Signes de qualité	
Chaudière condensation ou micro-cogénération gaz ou fioul	**Qualibat**	
	Avec la mention « RGE » **5111 5113 5211 5213 5261 5263 5271 5273** **5112 5121 5212 5214 5262 5264 5272 5274**	
	8611 « ECO Artisan® » E.C (plombier, chauffagiste)	**8621** Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique® » E.C – Référence aux natures de travaux C.V.C. : Chaudière condensation ou micro-cogénération gaz ou fioul
	Qualit'ENR	
	Chauffage +	

Chauffage et/ou eau chaude solaire	**Qualibat**	
	Avec la mention « RGE » **5131 5132 5143 5241**	
	8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique® » Référence aux natures de travaux ENR : Chauffage et/ou eau chaude solaire Attention, ce domaine de travaux nécessite la détention d'une qualification ENR délivrée par un organisme accrédité (fournir le certificat de qualification correspondant QUALIBAT ou QUALISOL)	
	Qualit'ENR	
	QUALISOL COMBI, QUALISOL CESI, QUALISOL COLLECTIF	

Domaines de travaux	Signes de qualité
Chaudière bois	**Qualibat**
	5222 5223
	8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique® » Référence aux natures de travaux ENR : Chaudière bois Attention, ce domaine de travaux nécessite la détention d'une qualification ENR délivrée par un organisme accrédité (fournir le certificat de qualification correspondant QUALIBAT ou QUALISOL)
	Qualit'ENR
	QUALIBOIS EAU
Poêle ou insert bois	**Qualibat**
	5221 5222 5223
	8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique® » Référence aux natures de travaux ENR : Poêle et insert bois Attention, ce domaine de travaux nécessite la détention d'une qualification ENR délivrée par un organisme accrédité (fournir le certificat de qualification correspondant QUALIBAT ou QUALISOL)
	Qualit'ENR
	QUALIBOIS EAU, QUALIBOIS AIR
Pompe à chaleur : chauffage	**Qualibat**
	Avec la mention « RGE » 5231 5232 5263 5264
	8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique® » Référence aux natures de travaux ENR : Pompe à chaleur : chauffage Attention, ce domaine de travaux nécessite la détention d'une qualification ENR délivrée par un organisme accrédité (fournir le certificat de qualification correspondant QUALIBAT ou QUALISOL)
	Qualit'ENR
	QUALIPAC Chauffage et ECS
	Qualifelec
	▪ 48 Pompe à chaleur indice 1, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ▪ 48 Pompe à chaleur indice 2, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE

	▪ 48 Pompe à chaleur indice maintenance, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ou PRGE ▪ 48 Pompe à chaleur Probatoire, avec la mention PRGE
	Qualiclimafroid
	QUALI PAC C + ECS

Domaines de travaux	Signes de qualité
Chauffe-eau thermodynamique	**Qualibat**
	5231 5232 5133 5263 5264
	8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique® » Référence aux natures de travaux ENR : Chauffe-Eau Thermodynamique Attention, ce domaine de travaux nécessite la détention d'une qualification ENR délivrée par un organisme accrédité (fournir le certificat de qualification correspondant QUALIBAT ou QUALISOL)
	Qualit'ENR
	QUALIPAC chauffage, QUALIPAC CET
	Qualifelec
	▪ 48 Pompe à chaleur indice 1, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ▪ 48 Pompe à chaleur indice 2, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ▪ 48 Pompe à chaleur indice maintenance, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ou PRGE ▪ 48 Pompe à chaleur Probatoire, avec la mention PRGE ▪ 49 Chauffe-eau thermodynamique, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ▪ 49 Chauffe-eau thermodynamique Probatoire mention PRGE
	Qualiclimafroid
	QUALI CET

Radiateurs électriques, dont régulation	**Qualibat**	
	Avec la mention « RGE » **5111** **5113** **5211** **5213** **5261** **5263** **5271** **5273** **5511** **5112** **5121** **5212** **5214** **5262** **5264** **5272** **5274**	
	8611 Efficacité énergétique « ECO Artisan® » Référence aux métiers : Electricien – Chauffagiste - Plombier **8621** Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique® » Référence aux natures de travaux CVC – Eclairage – Eau chaude sanitaire : Emetteurs électriques, dont régulation	
	Qualifelec	
	▪ 42 Maintenance des installations électriques, Indice 1, 2 et 3, classification de 1 à 6, avec la mention RGE ou PRGE ▪ 42 Maintenance des installations électriques Probatoire, avec la mention PRGE ▪ 44 Logement – Commerce – Petit Tertiaire Probatoire, avec la mention PRGE ▪ 45 Moyen et Gros Tertiaire – Industrie Probatoire, avec la mention PRGE ▪ 46 Chauffage électrique, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ▪ 46 Chauffage électrique Probatoire, avec la mention PRGE ▪ 61 Courants Faibles domaine GT, Indices 2 et 3, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ou PRGE ▪ 64 Courants Faibles Logement Commerce Petit Tertiaire Domaine GT, Indices 2 et 3, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ou PRGE ▪ 65 Courants Faibles Moyen & Gros Tertiaire – Industrie Domaine GT, Indices 2 et 3, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ou PRGE	

Domaines de travaux	Signes de qualité
Ventilation mécanique	**Qualibat**
	Avec la mention « RGE » **5311 5312 5331 5332 5333**
	8611 Efficacité énergétique « ECO Artisan® » Référence aux métiers : Electricien – Chauffagiste - Plombier **8621** Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique® » Référence aux natures de travaux CVC – Ventilation mécanique
	Qualifelec
	▪ 42 Maintenance des installations électriques, Indice 1, 2 et 3, classification de 1 à 6, avec la mention RGE ou PRGE ▪ 42 Maintenance des installations électriques Probatoire, avec la mention PRGE ▪ 44 Logement – Commerce – Petit Tertiaire, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ou PRGE ▪ 44 Logement – Commerce – Petit Tertiaire Probatoire, avec la mention PRGE ▪ 45 Moyen, gros Tertiaire-Industrie, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ou PRGE ▪ 45 Moyen et Gros Tertiaire – Industrie Probatoire, avec la mention PRGE ▪ 47 Ventilation, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ▪ 47 Ventilation Probatoire, avec la mention PRGE ▪ 61 Courants Faibles domaine GT, Indices 2 et 3, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ou PRGE ▪ 64 Courants Faibles Logement Commerce Petit Tertiaire Domaine GT, Indices 2 et 3, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ou PRGE ▪ 65 Courants Faibles Moyen & Gros Tertiaire – Industrie Domaine GT, Indices 2 et 3, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ou PRGE
	Qualit'ENR
	Ventilation +
	Qualiclimafroid
	QUALI VENTIL

Domaines de travaux	Signes de qualité
Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	**Qualibat**
	Avec la mention « RGE » 2301 2342 2362 3511 3541 3722 4512 9142 3532 2302 2343 2363 3512 3542 3723 4522 9143 3721 2303 2344 2371 3521 3551 4411 4532 2312 4511 2351 2372 3522 3552 4412 4711 2313 2352 9141 2381 3531 3712 4413 4712 2314 2361 2382
	8611 Efficacité énergétique « ECO Artisan® » Référence aux métiers : Menuisier – Serrurier/Métallier - Charpentier 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique® » Référence aux natures de travaux ouvrants, fermetures, protections solaires : Fenêtres, volets, porte donnant sur l'extérieur

Fenêtres de toit	**Qualibat**
	Avec la mention « RGE » 2301 2314 2352 2372 3113 3143 3171 3721 2302 2342 2361 2381 3121 3152 3172 3722 2303 2343 2362 2382 3123 3153 3173 3723 2312 2344 2363 3101 3132 3162 3181 2313 2351 2371 3111 3133 3163 3712
	8611 Efficacité énergétique « ECO Artisan® » Référence aux métiers : Charpentier - Couvreur 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique® » Référence aux natures de travaux ouvrants, fermetures, protections solaires : Fenêtres de toit

Domaines de travaux	Signes de qualité
Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	**Qualibat**
	Avec la mention « RGE » 2111 2213 2342 2371 3123 3172 4312 6343 2112 2214 2343 2372 3132 3173 4322 7121 2113 2301 2344 2381 3133 3181 4323 7122 2114 2302 2351 2382 3152 4112 6111 7142 2132 2303 2352 3101 3153 4113 6112 7212 2141 2312 2361 3111 3162 4131 6311 7213 2142 2313 2362 3113 3163 4132 6312 9112 2212 2314 2363 3121 3171 4133 6313 9113
	8611 Efficacité énergétique « ECO Artisan® » Référence aux métiers : Agenceur – Maçon – Peintre – Plâtrier/Plaquiste/Métiers de l'isolation – Carreleur – Charpentier - Couvreur 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique® » Référence aux natures de travaux isolation parois verticales opaques et planchers bas : Isolation des murs, rampants, plafonds par l'intérieur

Isolation des murs par l'extérieur	**Qualibat**
	Avec la mention « RGE » 2111 2213 2343 2381 3152 3413 3813 7131 2112 2214 2344 2382 3153 3421 4411 7132 2113 2301 2351 3101 3162 3422 4412 7133 2114 2302 2352 3111 3163 3423 4413 7142 2121 2303 2360 3113 3171 3424 6111 7143 2132 2312 2362 3121 3172 3712 6112 7212 2141 2313 2363 3123 3173 3721 6121 7213 2142 2314 2371 3132 3181 3722 6313 2212 2342 2372 3133 3412 3811 6343
	8611 Efficacité énergétique « ECO Artisan® » Référence aux métiers : Maçon - Charpentier - Couvreur – Serrurier Métallier – Tailleur de pierre - Peintre 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique® » Référence aux natures de travaux isolation parois verticales opaques et planchers bas : isolation des murs par l'extérieur

Domaines de travaux	Signes de qualité
Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	**Qualibat**
	Avec la mention « RGE » 2301 2342 2362 3101 3133 3172 3221 2302 2343 2363 3111 3152 3173 3222 2303 2344 2371 3113 3153 3181 3223 2312 2351 2372 3121 3162 3211 3233 2313 2352 2381 3123 3163 3212 3271 2314 2361 2382 3132 3171 3213 3272
	8611 Efficacité énergétique « ECO Artisan® » Référence aux métiers : Agenceur – Charpentier - Couvreur 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique® » Référence aux natures de travaux isolation parois verticales opaques et planchers bas : Isolation des toitures terrasses et toitures par l'extérieur

Isolation des combles perdus	**Qualibat**
	Avec la mention « RGE » 2301 2343 2371 3121 3163 4131 7142 2302 2344 2372 3123 3171 4132 7212 2303 2351 2381 3132 3172 4133 7213 2312 2352 2382 3133 3173 6611 9112 2313 2361 3101 3152 3181 6612 9113 2314 2362 3111 3153 4112 721 9161 2342 2363 3113 3162 4113 7122
	8611 Efficacité énergétique « ECO Artisan® » Référence aux métiers : Agenceur/ Charpentier/ Couvreur/ Plâtrier/Plaquiste/Métiers de l'isolation 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique® » Référence aux natures de travaux isolation parois verticales opaques et planchers bas : isolation des combles perdus

Domaines de travaux	Signes de qualité
Isolation des planchers bas	**Qualibat**
	Avec la mention « RGE » 2111 2163 2314 2371 4312 6261 7131 2112 2212 2342 2372 4322 6262 7132 2113 2213 2343 2381 4323 6311 7133 2114 2214 2344 2382 4411 6312 7142 2121 2301 2351 4112 4412 6313 7143 2132 2302 2352 4113 4413 6611 7212 2141 2303 2361 4131 6111 6612 7213 2142 2312 2362 4132 6112 7121 9112 2151 2313 2363 4133 6121 7122 9113
	8611 Efficacité énergétique « ECO Artisan® » Référence aux métiers : Maçon – Plâtrier/Plaquiste/Métiers de l'isolation – Carreleur – Charpentier 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique® » Référence aux natures de travaux isolation parois verticales opaques et planchers bas : Isolation des planchers bas
Forage géothermique	**Qualit'ENR**
	Certification forage sonde, Certification forage nappe
Rénovation globale incluant plusieurs travaux parmi la liste suivante : • Installation de chaudière gaz très haute performance énergétique • Fenêtres, volets et portes donnant sur l'extérieur • Isolation des murs • Isolation des planchers bas • Isolation du toit • Installation d'un système de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire	**Cerqual Qualitel Certification**
	CertiRénov par Qualitel Certification
	Certibat
	Offre globale de rénovation énergétique
	Qualibat
	8632 avec assurances, références de chantiers et formations correspondant aux domaines de travaux détenus 8633 avec assurances, références de chantiers et formations correspondant aux domaines de travaux détenus

• Installation d'un système de ventilation	

Domaines de travaux	Signes de qualité
Panneaux solaires photovoltaïques	**Qualibat**
	5911 5912 5913
	Qualit'ENR
	QUALIPV36, QUALIPV500
	Qualifelec
	▪ 43 Installations solaires photovoltaïques SPV Indice 1<36kVA, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ▪ 43 Installations solaires photovoltaïques SPV Indice 2 entre 36kVA et 250 kVA, Classification de 1 à 6 avec la mention RGE ▪ 43 Installations solaires photovoltaïques SPV Indice 3>250kVA, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ▪ 43 Installations solaires photovoltaïques SPV Indice MA, Maintenance, Classification de 1 à 6, avec la mention RGE ou PRGE ▪ 43 Installations solaires photovoltaïques probatoires PSPV 1, PSPV 2, PSPV 3, avec la mention RGE

Audit énergétique	**LNE**
	Qualification des prestataires d'audits énergétiques – Domaine « Bâtiment » (tous bâtiments)
	AFNOR
	01 A : Audit énergétique dans le domaine des bâtiments (tous bâtiments)
	Qualibat
	8731 (uniquement pour la maison individuelle)
	OPQIBI
	1905 (bâtiments tertiaires et/ou habitations collectives) 1911 (uniquement pour la maison individuelle)
	Architectes inscrits à l'ordre et formés selon décret audit 2018-416
	Architectes ayant suivi la formation Dynamoe 1 (uniquement pour la maison individuelle) Architectes ayant suivi la formation Dynamoe Copro (maison individuelle et logement collectif)

4.Liste des qualifications RGE pour la réalisation d'un audit énergétique

Plusieurs dispositifs d'aide exigent la réalisation d'un audit préalablement à la réalisation des travaux comme MaPrimeRénov' Parcours accompagné, MaPrimeRénov' Copropriété (ils acceptent aussi des études thermiques, des plans pluriannuels de travaux et des diagnostics techniques globaux), MaPrimeAdapt', CEE Rénovation globale logement individuel ou logement collectif, Éco-PTZ ou encore Ma Prime Logement Décent.

Ces aides peuvent parfois être cumulées. Aussi, un seul audit sera exigé par logement (pour un immeuble collectif, c'est un audit à l'échelle de l'immeuble). Pour les maisons individuelles, le contenu des audits, les logiciels acceptés et les compétences attendues des professionnels ont été homogénéisés depuis le 1er octobre 2023 dans le cadre de l'harmonisation des audits.

Quels sont les professionnels qualifiés pour réaliser un audit énergétique en copropriété ?

Le décret n°2014 – 1393 du 30 mai 2018 définit ces professionnels : les professionnels titulaires de l'une des qualifications suivantes :

- OPQIBI 1905 Audit énergétique bâtiments tertiaires et/ou habitations collectives ;
- AFNOR CERTIFICATION 01 A : audit énergétique dans le domaine des bâtiments ;
- LNE Audit énergétique Domaine Bâtiment.

Le décret n°2018 – 416 du 30 mai 2018 définit ces professionnels : les architectes inscrits à l'ordre des architectes

- Ayant suivi une formation sur l'audit énergétique en logement collectif

Quels sont les professionnels qualifiés pour réaliser un audit énergétique en maison individuelle ?

Le décret n°2018 – 416 du 30 mai 2018 définit ces professionnels : les professionnels titulaires de l'une des qualifications suivantes :

- OPQIBI 1911 Audit énergétique maisons individuelles ;
- QUALIBAT 8731 ;
- OPQIBI 1905 Audit énergétique bâtiments tertiaires et/ou habitations collectives ;
- AFNOR CERTIFICATION 01 A : audit énergétique dans les domaines des bâtiments ;
- LNE Audit énergétique Domaine Bâtiment.

Les architectes inscrits à l'ordre des architectes

- Ayant suivi une formation sur l'audit énergétique en maison individuelle

POUR ALLER PLUS LOIN…

Pour en savoir plus sur le contenu de l'audit, consultez l'arrêté du 4 mai 2022 : www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045753367

5. Liste indicative des formations préparant aux QCM RGE

TABLEAU 3.A – Liste des éléments permettant de prouver la maîtrise des connaissances du responsable technique de l'entreprise (France métropolitaine) – Performance énergétique

Catégories de travaux performance énergétique	QCM RGE travaux à valider	Formations préparant aux QCM RGE à compter du 1er oct 2025[1]
Toutes	Connaissances transverses	RENOPERF Clés d'une rénovation énergétique de qualité
1° Installation de chaudières à haute ou très haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz, dont régulateurs de température ;	Chaudières	RENOPERF Mise en œuvre de chaudières gaz HPE, THPE ou microgénération gaz et régulation associée dans des bâtiments existants
7° Installation d'émetteurs électriques, dont régulateurs de température ;	Emetteurs	RENOPERF Mise en œuvre d'émetteurs électriques performants et régulation associée dans des bâtiments existants
8° Installation d'équipements de ventilation mécanique	Ventilation	RENOPERF Mise en œuvre de systèmes de ventilation dans des bâtiments existants
9° Pose de matériaux d'isolation thermique des parois vitrées verticales, de volets isolants et de portes d'entrée donnant sur l'extérieur	Menuiseries	RENOPERF Remplacement de menuiseries extérieures verticales
10° Pose de matériaux d'isolation thermique des parois vitrées en toiture ;	Fenêtres de toit	RENOPERF Isolation thermique des toitures par l'extérieur et fenêtres de toit
11° Pose de matériaux d'isolation thermique, par l'intérieur, des murs, des rampants de toiture et des plafonds de combles	ITI	RENOPERF Isolation thermique par l'intérieur des bâtiments
12° Pose de matériaux d'isolation thermique des murs par l'extérieur	ITE	RENOPERF Isolation thermique des murs par l'extérieur
13° Pose de matériaux d'isolation thermique des toitures terrasses et des toitures par l'extérieur	Toitures	RENOPERF Isolation thermique des toitures par l'extérieur et fenêtres de toit et RENOPERF Isolation thermique des toitures terrasses
14° Pose de matériaux d'isolation thermique des planchers de combles perdus	ITI	RENOPERF Isolation thermique par l'intérieur des bâtiments

[1] *Liste indicative des formations préparant aux contrôles de connaissances transverses et spécifiques (QCM RGE) attendues du responsable technique à compter du 1er octobre 2025 (arrêté 2015)*

Catégories de travaux performance énergétique	QCM RGE travaux à valider	Formations préparant aux QCM RGE à compter du 1er oct 2025[1]
15° Pose de matériaux d'isolation thermique des planchers sur local non chauffé	ITI	RENOPERF Isolation thermique par l'intérieur des bâtiments
17° D'équipements et matériaux au titre de la réalisation d'un bouquet de travaux permettant de limiter la consommation d'énergie du logement.	Bouquet de travaux	RENOPERF Offre de rénovation énergétique en bouquet de travaux

[1] *Liste indicative des formations préparant aux contrôles de connaissances transverses et spécifiques (QCM RGE) attendues du responsable technique à compter du 1er octobre 2025 (arrêté 2015)*

TABLEAU 3.B - ***Liste des éléments permettant de prouver la maîtrise des connaissances du responsable technique de l'entreprise*** – Energies renouvelables

Rappel : La maîtrise des connaissances du responsable technique peut être prouvée par au moins l'un des moyens suivants :

- Détention d'une certification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle) (colonne 4)
- Réussite à un contrôle de connaissances (QCM RGE) (colonne 2), précédé ou non d'une formation délivrée par un organisme agréé (colonne 3)

1	2	3	4
Catégories de travaux énergies renouvelables	**QCM RGE travaux à valider**	**Formations préparant aux QCM RGE à compter du 1er oct 2025[1]**	**Certifications professionnelles équivalentes à compter du 1er oct 2025[2]**
2° Installation d'équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire et dotés de capteurs solaires	QUALISOL CESI QUALISOL SSC QUALISOL Collectif	• Formation QUALISOL « Chauffe-eau solaire individuel » • Formation QUALISOL « Système solaire combiné » • Formation QUALISOL « Installation solaire collective de production d'eau chaude sanitaire »	• Formation TIECC (Technicien d'Installation en Équipements de Confort Climatique) • CQP « Installateur, mainteneur en système solaires thermiques et photovoltaïque » • CCS « Énergies renouvelables » • « Technicien conseil en énergie renouvelable » • « Installateur solaire thermique et photovoltaïque » • « Technicien en énergies renouvelables – option A : solaire photovoltaïque thermique et éolien » • TICCSER (Technicien installateur en chauffage, climatisation, sanitaire et énergies renouvelables) de l'AFPA • « Plombier Chauffagiste Installateur Conseil en Énergies Renouvelables »
3° Installation d'appareils hydrauliques de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant au bois ou autres biomasses	Qualibois module Eau	Formation QUALIBOIS « Équipement biomasse vecteur Eau »	• Formation TIECC (Technicien d'Installation en Équipements de Confort Climatique) • CCS « Énergies renouvelables » • « Technicien conseil en énergie renouvelable » • « Plombier Chauffagiste Installateur Conseil en Énergies Renouvelables » • Titre ITS (Installateur en thermique et sanitaire) • Technicien en énergies renouvelables - option B : énergie thermique • TICCSER (Technicien installateur en chauffage, climatisation, sanitaire et énergies renouvelables) de l'AFPA

1	2	3	4
Catégories de travaux énergies renouvelables	**QCM RGE travaux à valider**	**Formations préparant aux QCM RGE à compter du 1er oct 2025[1]**	**Certifications professionnelles équivalentes à compter du 1er oct 2025[2]**
4° Installation d'appareils indépendants de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant au bois ou autres biomasses	Qualibois Module Air	Formation QUALIBOIS « Équipement biomasse vecteur Air »	• « Plombier Chauffagiste Installateur Conseil en Énergies Renouvelables »
5° Installation de pompes à chaleur pour la production de chauffage	QUALIPAC	Formation QUALIPAC « Pompe à chaleur dans l'habitat individuel »	• Formation TIECC (Technicien d'Installation en Équipements de Confort Climatique) • CQP « Installateur, mainteneur en pompe à chaleur » • « Plombier Chauffagiste Installateur Conseil en Énergies Renouvelables » • TICCSER (Technicien installateur en chauffage, climatisation, sanitaire et énergies renouvelables) de l'AFPA
16° Installation d'échangeur de chaleur souterrain des pompes à chaleur géothermiques, à l'exception des capteurs horizontaux	Forage Module Sonde Forage Module Nappe	Formation FORAGE « Forage géothermique »	
Installation de chauffe-eau thermodynamique	QUALIPAC CET	Formation QUALIPAC « Chauffe-eau thermodynamique individuel »	• Formation TIECC (Technicien d'Installation en Équipements de Confort Climatique)

1	2	3	4
Catégories de travaux énergies renouvelables	**QCM RGE travaux à valider**	**Formations préparant aux QCM RGE à compter du 1er oct 2025[1]**	**Certifications professionnelles équivalentes à compter du 1er oct 2025[2]**
Installation de panneaux solaires photovoltaïques	QualiPV Elec QualiPV HP	• Formation QualiPV « Générateur photovoltaïque raccordé au réseau - compétence électrique » • Formation QualiPV « Générateur photovoltaïque raccordé au réseau - haute puissance »	Formations diplômantes : • Baccalauréat professionnel : Technicien en installation et technicien en maintenance de systèmes énergétiques et climatiques (TMSEC) – spécialisation solaire photovoltaïque • DUT Mesures physiques, option photovoltaïque Licences professionnelles : • Licence professionnelle Sciences et Technologies des Énergies Renouvelables : Systèmes Électriques Photovoltaïques • Licence professionnelle Assistant et conseiller technique en énergie électrique et renouvelable (ACTEER) • Licence professionnelle – Métiers des énergies renouvelables • Licence énergie éolienne photovoltaïque Formations longues : • Installateur-mainteneur en systèmes solaires thermiques et photovoltaïques • Installation et maintenance de systèmes solaires photovoltaïques • Installateur solaire thermique et photovoltaïque • Installation photovoltaïques raccordées au réseau • Branchement de systèmes solaires photovoltaïques • Pose de panneaux solaires photovoltaïques • Technicien en énergies renouvelables – option A : solaire photovoltaïque thermique et éolien • Électricien qualifié en Énergies Renouvelables • Électricien Installateur Conseil en Énergies Renouvelables • Technicien conseil en énergie renouvelable

[1] *Liste indicative des formations préparant aux contrôles de connaissances transverses et spécifiques (QCM RGE) attendues du responsable technique à compter du 1er octobre 2025 (arrêté 2015)*

[2] *Certification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle) valant preuve de maitrise des connaissances transverses et spécifiques attendues du responsable technique à compter du 1er octobre 2025*

6. Liste des exigences requises pour les contrôles de réalisation

L'auditeur devra vérifier les points suivants :

- Remise d'un devis descriptif détaillé des travaux (marques, modèles et, le cas échéant, éléments permettant d'apprécier l'éligibilité aux aides,
- Réalisation des travaux en conformité avec les règles de l'art (DTU, avis techniques…),
- Remise du PV de réception,
- Remise de la facture détaillée et de toute attestation signée servant à l'obtention des aides publiques,
- En fonction du moment où le contrôle est réalisé, la levée des éventuelles réserves dans le délai convenu avec le client,
- Remise des notices, garanties et des documents relatifs à l'utilisation et à l'entretien lorsqu'ils existent,
- Les éléments essentiels de l'installation et/ou de l'ouvrage en relation avec la performance énergétique (cohérence devis/facture/réalisation).

Toute non-conformité relevant d'un défaut majeur rend le contrôle de réalisation insatisfaisant.

Si un manquement majeur aux règles de sécurité est constaté lors d'un contrôle, il sera signalé dans le rapport.

POUR ALLER PLUS LOIN…

Des audits et contrôles renforcés pour conserver la mention RGE

Parce que le label RGE se doit d'être un gage de fiabilité indéfectible, les pouvoirs publics renforcent les mesures de contrôle et les sanctions en cas de malfaçons et de fraudes.

Vous pouvez consulter et télécharger les grilles d'audit disponibles sur :

librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/4079-fiches-de-controle-des-travaux-rge.html#/44-type_de_produit-format_electronique

Les chantiers seront davantage surveillés, en particulier ceux jugés « critiques » : appareils de chauffage au bois, pompes à chaleur, isolation des combles perdus et des planchers bas.

Non seulement les artisans doivent déclarer davantage de chantiers pour obtenir la qualification RGE et la conserver, mais il est prévu de diligenter davantage d'audits dans le cas où des non-conformités majeures seraient constatées sur un chantier. De plus, les organismes de qualification mettent en place une procédure de traitement de toute réclamation ou signalement effectué par un tiers (malfaçon, démarchage abusif, offre mensongère…)

Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

Les conseillers France Rénov' vous guident gratuitement dans vos travaux pour améliorer votre confort et diminuer vos consommations d'énergie.

Pour prendre contact avec un conseiller France Rénov' :

CONTACTEZ-NOUS
0 808 800 700 Service gratuit + prix appel
france-renov.gouv.fr

France Rénov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat

Index des tableaux

TABLEAUX

TABLEAU 1 – Matériaux, équipements et travaux éligibles à MaPrimeRénov', aux aides des fournisseurs d'énergie (CEE), et à l'éco-prêt à taux zéro..... 5
TABLEAU 2 – Qualification ou certifications RGE exigées pour obtenir des aides à la rénovation énergétique depuis 2022 ou pour obtenir un tarif d'achat pour les installations photovoltaïques de moins de 100 KW..... 8
TABLEAU 3.A – Liste des éléments permettant de prouver la maîtrise des connaissances du responsable technique de l'entreprise (France métropolitaine) – Performance énergétique.....19
TABLEAU 3.B - Liste des éléments permettant de prouver la maîtrise des connaissances du responsable technique de l'entreprise – Energies renouvelables.....21

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols… - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

LES COLLECTIONS DE
L'**ADEME**

FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.

CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.

ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.

EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard

HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CLÉS POUR AGIR

Quelles qualifications et certifications RGE pour quels travaux ?

Ce document s'adresse aux professionnels du bâtiment qui souhaitent obtenir ou renouveler la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). Il présente, pour chaque type de travaux (chauffage, isolation, ventilation, audit énergétique, etc.), la liste des qualifications, certifications reconnues, ainsi que les organismes délivrant ces signes de qualité. Il détaille également les parcours de formation continue adaptés, préparant à l'évaluation RGE pour chaque spécialité, afin d'aider chaque professionnel à identifier précisément les démarches à suivre selon son métier.
Le document explique aussi les exigences réglementaires à respecter pour accéder aux aides publiques (MaPrimeRénov', éco-PTZ, CEE…), les points de contrôle lors des audits de chantier, et les procédures en cas de non-conformité. Il constitue ainsi un guide pratique pour choisir la bonne certification ou formation, sécuriser son parcours RGE, et garantir la conformité des travaux réalisés.

Vous souhaitez devenir ou rester RGE ? Retrouvez dans ce document les qualifications et parcours de formation indispensable pour chaque spécialité, afin de valoriser vos compétences et permettre à vos clients de bénéficier des aides publiques.